

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS PAR ENFANTS

Valables à compter du 07 juillet 2018

Pour les vacances d'hiver et de printemps, l'enfant doit être inscrit au **minimum 3 jours par semaine de vacances** (facturation des 3 jours même si la présence est moindre) sauf pour les semaines qui contiennent un jour férié où l'inscription doit être de 2 jours minimum.

Pour les vacances d'été, l'enfant doit être inscrit au **minimum 4 jours par semaine de vacances** (facturation des 4 jours même si la présence est moindre) sauf pour les semaines qui contiennent un jour férié où l'inscription doit être de 3 jours minimum.

Les vacances d'automne et de fin d'année période non soumise aux 3 ou 4 jours.

Mercredis: toute inscription donnera lieu à facturation (sauf certificat médical)

*Attention seul les enfants bénéficiant d'un Protocole d'accueil Individuel (PAI) pour allergie alimentaire seront autorisés à apporter leur repas sur place. Déduction de 1,5€ pour le temps du repas pour les enfants qui ont un PAI alimentaire.

Séjour et campings: un supplément est demandé pour tous les séjours et les campings, une information complémentaire sera diffusée en fonction de l'organisation des actions.

Accueil Extrascolaire - vacances scolaires et mercredis								
Quotient familial (2)	familles contribuable au sein de la Communauté de Communes				familles non contribuable au sein de la Communauté de Communes (1)			
	demi-journée sans repas	demi-journée avec repas*	journée avec repas*	forfait semaine avec repas (3)*	demi-journée sans repas	demi-journée avec repas*	journée avec repas*	forfait semaine avec repas (3)*
< 500 €	1,50 €	3,00 €	4,00 €	18,00 €	3,50 €	6,50 €	6,50 €	37,50 €
de 501 € à 750 €	3,00 €	5,44 €	6,50 €	29,25 €	5,00 €	8,00 €	9,50 €	47,50 €
de 751 € à 1000 €	3,50 €	5,94 €	10,00 €	45,00 €	8,50 €	11,50 €	14,50 €	62,50 €
de 1001 € à 1500	6,00 €	8,44 €	11,50 €	51,75 €	11,00 €	14,00 €	16,00 €	80,00 €
de 1501 à 2250 €	9,00 €	11,44 €	14,50 €	65,25 €	14,00 €	17,00 €	19,00 €	95,00 €
> 2250 €	12,00 €	14,44 €	21,00 €	94,50 €	17,00 €	20,00 €	25,00 €	125,00 €

	contribuable	non contribuable
soirée thématique ado	5 €	8 €
Anniversaire	à partir de 70 € pour 8 enfants	à partir de 105 € pour 8 enfants

accueil périscolaire			Uniquement pour les communes de Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat, Jozerand, Montcel, Prompsat, Saint-Agoulin et Yssac-La Tourette.
Quotient familial (2)	jusqu'à 2250€	à partir de 2251€	
journée	2,81 €	2,86 €	
demi-journée	2,05 €	2,09 €	
plafond mensuel	30,87 €	31,43 €	

(1) non contribuable : exception faite pour les enfants domiciliés à Chambaron-sur-Morge, Pulvérières, Saint Agoulin, Saint-Ours : convention entre la commune et la Communauté de communes.

(2) quotient familial: donné par la CAF avec justificatif à renouveler par la famille si besoin.

(3) forfait semaine: valable uniquement pour une fréquentation consécutive du lundi au vendredi sans jour férié.

(4) fratrie: Réduction de 20% sur le 3eme enfant, 30% sur le 4eme enfant et 50% sur le 5eme enfant
Réduction uniquement pour les familles contribuable au sein de la communauté de communes
Applicable sur le forfait semaine (3 ou 4 jours) lors des vacances scolaires: Hiver, Printemps et été

